

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 3 février 2025, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le maire André Rioux, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

M. Martin Thibeault # 1	M. Gaétan Boutin # 2, Absent
M. Mathieu Breton # 3	M. Jocelyn Lantagne # 4
Mme Johanne Sabourin # 5	M. Yvon Lantagne # 6

Mme Martine Lachaine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE À 19 h 30

2025-02-20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2025
4. Correspondance et informations
 - a- Dépôt des états financier 2024
 - b- Demande de commandite l'Accueil
5. Documents à détruire
6. Reddition de compte PPA-ES 2024
7. Soumission Zip Lignes mur des donateurs
8. Demande d'aide de financement l'Unique de Loisir et sport Abitibi-Témiscamingue
9. Politique des médias sociaux
10. Soumission achat filet patinoire
11. Soumission achat filet pickleball
12. Demande au fonds touristique de la MRC
13. Dépôt du rapport budgétaire du mois de janvier 2025
14. Adoption des dépenses
15. Varia :
16. Période de questions du public
17. Levée

Adoptée

2025-02-21 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025.

Adoptée

CORRESPONDANCE :

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2024

Les états financiers 2024 ont été déposés à la séance par monsieur le maire André Rioux.

2025-02-22 DEMANDE DE COMMANDITE L'ACCUEIL

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne, appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter de faire un don de 50\$ à l'Accueil d'Amos.

Adoptée

2025-02-23 DOCUMENTS À DÉTRUIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter de détruire la liste des documents ci-bas

Feuilles de temps	2023
Subvention reçue par la municipalité	2015
Demande de subvention Emploi d'été Canada	2015
Auxiliaires annuels détaillés	1995 à 2002
Historiques des fournisseurs	1995 à 2002
Livres des payes	1971 à 2002
Liste électorale	1995
Écritures au journal	1985 à 1995

Adoptée

2025-02-24 REDDITION DE COMPTE PPA-ES 2024

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur le conseiller Mathieu Breton, appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery approuve les dépenses d'un montant de 31 450 \$ relatifs aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

2025-02-25 SOUSSION ZIP LIGNES MUR DES DONATEURS CENTRE RÉCRÉATIF DOMINIC-BOUTIN

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents d'accepter la soumission de Zip Lignes pour le mur des donateurs du centre récréatif Dominic-Boutin pour un total de 6 300\$ taxes en sus.

Adoptée

2025-02-26 DEMANDE D'AIDE DE FINANCEMENT L'UNIQUE DE LOISIR ET SPORT ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents d'accepter de faire une demande d'aide financière au programme l'Unique de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue. Cette demande est pour l'achat des filets à la patinoire et l'achat des filets de pickleball. De plus, nous mandatons madame Jocelyne Bilodeau, agente de développement à remplir et signer tous les documents nécessaires.

Adoptée

2025-02-27 POLITIQUE DES MÉDIATS SOCIAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'adopter la Politique sur l'utilisation des médias sociaux. La politique va être disponible à la municipalité et sur notre site internet.

Adopté

2025-02-28 SOUSSION ACHAT FILET PATINOIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter la soumission de Sports-Inter au coût de 1 956\$ taxes en sus pour 2 filets protecteurs à la patinoire.

Adoptée

2025-02-29 SOUSSION FILET PICKLEBALL

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter la soumission de Sport Direct.ca au coût de 436\$ taxes en sus pour 2 filets de pickleball.

Adoptée

2025-02-30 DEMANDE AU FONDS TOURISTIQUE DE LA MRC

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents d'accepter que madame Jocelyne Bilodeau, agente de développement, remplis et signe les documents pour faire une demande au fonds touristique de la MRC d'Abitibi. La demande consiste à acheter une toile coupe-vent sur 3 côtés pour le pavillon ainsi que du bois pour l'aménagement de la garçonnière au musée de la Forge pour un montant de 1 000\$ taxes incluses.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS DE JANVIER 2025

2025-02-31 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter les dépenses du mois de janvier 2025 et celles prévisibles de février 2025, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés du mois de janvier pour un total de 186 829.21 \$
Versement par chèque C2500001 à C2500019
Paiement en ligne sécurisée L2500001 à L2500011
Paiement par transfert électronique P2500001 à P2500013

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard de février 2025
Salaires payés en janvier 2025 pour un total de 14 601.46 \$
D2500001 à D2500028

Adoptée

VARIA :

PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-02-32 LEVÉE

À 19 h 47, il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit, et est levée.

Adopté

André Rioux, Maire

Martine Lachaine, directrice générale
et greffière trésorière

Je, André Rioux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.